

La Lettre

**Solidarité
Laique**
Éduqués aujourd'hui, plus libres demain

La Lettre de Solidarité Laïque

Décembre 2015 - NUMÉRO SPÉCIAL

Document de réflexion et propositions d'actions

Migrations internationales relations internationales, coopération, développement, et vivre ensemble



POUR UN DÉBAT APAISÉ ET SEREIN



Association Reconnue d'Utilité Publique,
22 rue Corvisart 75013 Paris - Tél. : 01 45 35 13 13

www.solidarite-laique.org





© Arnaud Gastaut

INTRODUCTION : SOLIDARITE LAÏQUE CONTRIBUE AU DEBAT SUR LES MIGRATIONS

I	MIGRATIONS INTERNATIONALES ET MONDIALISATION	4-9
I.1	Les migrations, un phénomène :	4
	<ul style="list-style-type: none">• historique• diversifié• source de controverses	
I.2	L'histoire des migrations internationales	7
	<ul style="list-style-type: none">• Les migrations « anciennes » et la pluralité des sociétés humaines• Les migrations « modernes » du XVIe siècle à aujourd'hui ou de l'extermination à la coopération• Les perspectives migratoires	
II	MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT	10
	Les migrants : de l'exode au codéveloppement	
III	MIGRATIONS INTERNATIONALES ET CITOYENNETÉ	11-13
III.1	La mondialisation déplace l'espace d'insertion de la citoyenneté	12
III.2	La citoyenneté face aux effets négatifs de la mondialisation	13
III.3	L'émergence de moyens nouveaux de citoyenneté	13
IV	NOS RECOMMANDATIONS AUX POUVOIRS PUBLICS	14
V	DES PISTES DE RÉFLEXION ET DE TRAVAIL POUR SOLIDARITÉ LAÏQUE, SES MEMBRES ET SES PARTENAIRES	15

Introduction



© Solidarité Laïque

Solidarité Laïque et ses organisations adhérentes, dans le cadre du projet « Horizon 2020, changeons d'échelle », a lancé une série de réflexions sur les enjeux à venir de nos sociétés afin de vérifier la capacité de cet outil commun de solidarité à agir de façon adaptée pour mieux répondre encore aux défis majeurs qui nous attendent.

Dans ce cadre, **entre autres questions, celle du développement (durable)**, dans sa complexité, **est directement confrontée** depuis de nombreuses années **à la question des migrations internationales** qu'il faut envisager non comme le développement en alternative aux migrations internationales (qui est la réflexion encore dominante) mais comme une interaction positive entre le développement et les migrations.

La question n'est pas nouvelle, loin s'en faut, les rapports et ouvrages de référence sont nombreux mais n'ont pas irrigué suffisamment le tissu social et économique pour que le débat sur ce sujet soit posé sereinement et ne fasse pas l'objet d'une utilisation politicienne, porteuse de divisions et de discriminations.

La mondialisation, qui est une réalité nécessitant de penser à l'échelle de la planète, porteuse de menaces mais également d'espoirs, n'est pas un phénomène récent. Elle est complexe à analyser et c'est au milieu de cette complexité que s'organisent (ou si peu) **les flux migratoires** qui **interrogent les identités collectives et individuelles des peuples et des États-nations** et en conséquence interroge la « laïcité à la française ». La question des identités va être centrale pour les années à venir, bien au-delà des échéances électorales et va nécessiter de repenser les politiques d'immigration et d'intégration, en crise à l'échelon français et européen (et au-delà).

Solidarité Laïque entend contribuer au débat, modestement, mais avec la conviction qu'une société diverse peut être (doit être) égalitaire et fraternelle dans une perspective universaliste.

Il faut en dessiner les contours et agir dans ce sens.



© iStock Photo - csakiisti

I Migrations internationales et mondialisation

I.1 - Les migrations sont un phénomène ancien, évolutif, complexe et diversifié, source de nombreuses controverses.

Il faut rappeler que le phénomène des mouvements migratoires se situe au cœur de l'humanité, et la liberté de circulation constitue l'un des droits humains fondamentaux.

Toute réflexion sur les migrations doit s'inscrire dans celle plus large de la question démographique et dans une ligne générale claire : insérer l'immigration dans une politique de population, attentive aux intérêts des migrants, des pays d'accueil, des pays de transit et des pays d'origine.

Traversant tous les continents et toutes les périodes de l'histoire depuis des millénaires, le phénomène des mouvements migratoires est l'une des caractéristiques les plus permanentes des sociétés humaines.

Les raisons qui poussent les personnes à se mouvoir, à l'intérieur ou à l'extérieur des espaces géographiques, de façon saisonnière, provisoire ou définitive, ont cependant toujours varié : expansion commerciale, idéaux

religieux, expansion démographique, pénurie alimentaire, modification de l'écosystème local, conflit territorial, persécutions de toutes natures...

La « nouveauté » est que, ces dernières années, les facteurs de migrations se sont multipliés et se sont régionalisés.

Si, aujourd'hui, l'accent est souvent mis, dans les pays au nord de la planète, sur une immigration de réfugiés politiques ou d'immigrés économiques, en provenance « des Suds » et plus récemment des Pays d'Europe continentale et orientale (PECO), cette alternative ne rend compte ni de la complexité des migrations internationales dans le monde contemporain ni de la réalité des déplacements.

Les mouvements migratoires doivent être présentés dans toutes leurs dimensions. Deux aspects doivent être particulièrement traités :

- **La question de l'asile est spécifique** : les motivations des demandeurs d'asile ne sont pas celles des migrants, les textes qui les protègent sont différents et les réfugiés n'ont pas les mêmes attentes que les migrants. Le droit d'asile doit non seulement être protégé mais amélioré. Il faut s'intéresser aux régions concernées par

les migrations forcées (asile et réfugiés) et rappeler que les mouvements de réfugiés sont importants (Moyen-Orient, Afrique subsaharienne...), permanents... et ne « touchent » pratiquement pas (plus) les États européens, sauf en quelques périodes de tension ou de conflit (ex-Yougoslavie, conflits au Moyen-Orient actuellement...).

- **Les mouvements migratoires** sont majoritairement des mouvements intra-régionaux et en particulier « Suds/Suds ». La place des migrants dans les politiques des États, en particulier en Europe, doit tenir compte de ce fait.

Il faut rappeler ici que la liberté de circuler de toute personne humaine est un droit fondamental.

Dans un contexte de mondialisation des échanges, où biens et services circulent de plus en plus librement, les restrictions imposées aux migrations des personnes représentent une contradiction fondamentale et posent un problème éthique.

Contrairement aux idées reçues largement répandues, il n'existe pas de lien mécanique entre la question des mouvements migratoires et la question de la coopération internationale et de développement. L'aide des pays « riches » ne doit pas être conditionnée à un contrôle des frontières des pays « pauvres » contrairement à certaines orientations et initiatives prises depuis quelques années et renforcées récemment, notamment au niveau européen.

A contrario, une démarche de « codéveloppement », ou de développement partagé équitablement, qu'il convient de préciser, et les pratiques qui s'y rattachent sont un gage d'enrichissement mutuel pour tous.

Les tentatives, des pays du Nord en particulier, pour décourager les immigrants potentiels sont vouées à l'échec. L'immensité des besoins et les crises récurrentes dans certaines régions de forte émigration continueront longtemps de susciter des départs, quel qu'en soit le prix pour les populations candidates. Mais surtout, il est démontré que le

développement, comme le non-développement, est toujours à l'origine d'importantes migrations.

Le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI) a rappelé, en son temps (2002) déjà, que « l'impact de la politique de coopération au développement sur l'intensité des mouvements migratoires n'est ni immédiat ni direct : à court et moyen terme, le développement économique et technique accompagnant les gains de productivité libère de la main-d'œuvre, provoquant dans un premier temps une accélération de l'exode rural et des migrations ».

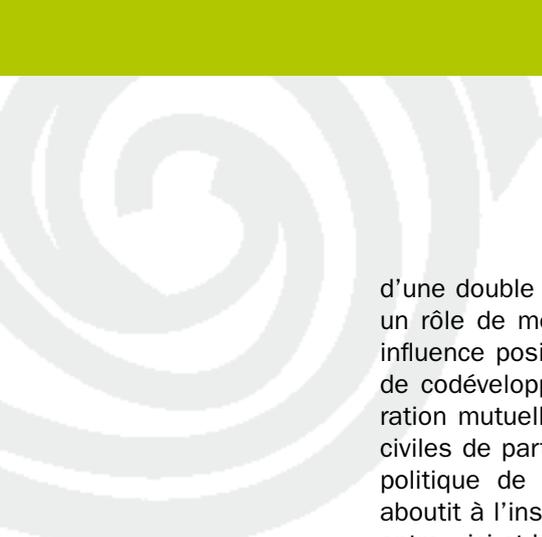
La liberté de circuler de toute personne humaine est un droit fondamental.

Seule une réduction progressive des déséquilibres et des inégalités mondiales réduirait les migrations contraintes et éventuellement les migrations spontanées.

Le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) a mis en place en 2015 un groupe de travail dénommé « Migrations et développement » pour être force de propositions sur le sujet. (cf. les Termes de référence en annexe).

Pour l'heure, il reste de très nombreux besoins à satisfaire, à la fois dans les pays « du Nord » et dans les pays « des Suds et de l'Est », qui incitent à rénover profondément le partenariat Nord – Sud/Est. En ce sens, les Objectifs de développement durable (ODD) dans leur dimension universelle sont porteurs d'espoir même si la question des migrations (au-delà des réfugiés environnementaux dont le nombre va aller croissant pour cause – entre autres – de dérèglement climatique) est peu abordée au fond et par anticipation mais par réaction à une actualité immédiate.

Les personnes issues de l'immigration ne sont pas de simples bailleurs de fonds pour leur famille ou leur village d'origine. Porteuses



d'une double culture, elles jouent également un rôle de médiateurs et peuvent avoir une influence positive ici et là-bas. Une politique de codéveloppement, impliquant une coopération mutuelle et associant les populations civiles de part et d'autre, est un élément de politique de coopération internationale qui aboutit à l'instauration de nouveaux rapports entre « ici et là-bas ».

L'un des grands dangers de ce XXI^e siècle est lié d'un côté aux déracinements que provoque la globalisation économique et de l'autre au développement des replis identitaires sous toutes leurs formes.

Aujourd'hui, la nécessité se fait sentir d'inscrire véritablement une démarche de codéveloppement dans le champ de réflexion des politiques de coopération internationale, européenne et française. En conséquence, toute coopération internationale requiert d'encourager le codéveloppement en valorisant le rôle des personnes issues de l'immigration dans le développement par un soutien à leurs initiatives entièrement dissocié d'une aide au retour. Des organisations de solidarité internationale issues des migrations internationales (OSIM) se sont, en effet, créées dans les pays d'accueil pour organiser la solidarité ici et avec leur pays d'origine. D'abord créées pour faciliter l'entraide et l'insertion des nouveaux arrivants, elles sont de plus en plus impliquées dans le développement.

Il est donc plus que jamais nécessaire d'inscrire les actions de ces associations dans une perspective de développement durable, ici et là-bas, et de considérer les personnes issues de l'immigration comme des acteurs à part entière de la solidarité internationale et du développement durable.

La présence de populations issues des migrations, avec leurs organisations, dans une collectivité territoriale, incite ces dernières à prendre en compte cette réalité, que ce soit en matière de citoyenneté locale et également en matière de politique de coopération et de solidarité internationale selon les règles en vigueur de la coopération décentralisée.

Les migrants sont appelés à jouer un rôle important de catalyseurs des énergies dans le

dispositif aujourd'hui affirmé de la coopération décentralisée qui a souvent pour point de départ la présence d'immigrés en France. Le fait de se regrouper ici autour de centres d'intérêt communs (entraide communautaire ici, réalisations d'infrastructures socio-économiques là-bas, etc.) place les OSIM dans une position favorable pour contribuer à l'intégration de leurs membres, à la médiation sociale, à l'accompagnement scolaire et à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes issus de l'immigration.

Elles contribuent à favoriser la politique d'intégration et de lutte contre l'exclusion et les discriminations et la solidarité internationale avec les pays des Suds et de l'Est.

Les questions de citoyenneté dans ce cadre prennent une autre dimension, qu'il convient d'analyser dans un contexte de crise du politique, d'érosion des solidarités anciennes, d'une exacerbation des identités particulières et d'un retour certain à la stigmatisation de « l'Autre » (le rapport à l'altérité) sous couvert d'une politique, qui se veut renouvelée, d'intégration et de « gestion » des frontières. L'un des grands dangers de ce XXI^e siècle est lié d'un côté aux déracinements que provoque la globalisation économique et de l'autre au développement des replis identitaires sous toutes leurs formes.

La citoyenneté apparaît comme le seul moyen de contrebalancer les effets négatifs de cette mondialisation (insécurité culturelle, sociale... réelle ou supposée, notamment) et de cette globalisation économique. Seule l'émergence d'une conscience planétaire ouvrant la voie d'une « communauté politique terrienne... qui n'implique pas la disparition des Nations ou la dissolution des consciences locales, régionales ou continentales » (in Transversales, science, culture).

Le besoin d'une démocratie mondiale renforcée (d'une gouvernance) basée sur une réforme de l'Organisation des Nations unies (ONU) et de ses nombreuses agences se fait de plus en plus sentir. Elle doit être appuyée sur une citoyenneté reconnue à tous les humains et sur un dialogue interculturel permanent.

Ce qui suit est une courte synthèse relative aux grandes périodes des migrations internationales qui ont rythmé l'histoire de l'humanité.



© iStock Photo - Joel Carillet

I.2 – L'histoire des migrations internationales

• Les migrations « anciennes » et la pluralité des sociétés humaines

Les migrations ont joué un rôle primordial dans le peuplement du globe. Sur la longue durée, le phénomène migratoire est presque exclusivement collectif. La dissémination des êtres humains sur le globe, de « Lucy » (– 3,3 millions d'années) à l'homo sapiens (– 10 000 années).

Les mouvements migratoires anciens et importants sont essentiellement liés à un phénomène violent : la guerre, la misère, les persécutions politiques, religieuses, raciales... Elles sont aussi en partie liées à des phénomènes d'expansion commerciale, économique ou culturelle.

Il faut garder à l'esprit que des débuts de l'humanité jusqu'à cette période (jusqu'au XV^e siècle), et ce malgré les empires, les grands conquérants... le pluralisme était la forme normale d'existence entre les sociétés humaines.

• Les migrations « modernes » du XVI^e siècle à aujourd'hui ou de l'extermination à la coopération

Les premières migrations coloniales européennes datent de cette époque, le XVI^e siècle. L'expansion européenne ne doit pas cacher que cette période est également celle

de la résurgence de l'Empire ottoman, de la Perse safavide et de l'Inde mongole. Si les Espagnols et les Portugais partent pour le Nouveau Monde, les cosaques (soldats-agriculteurs) partent vers l'est.

Les « découvertes » et la traite du XVI^e au XVIII^e siècle. L'Occident s'installe dans un rôle de centralité et de bénéficiaire. C'est la première grande rupture entre le Nord et le Sud (cf. F. Braudel).

Le XVIII^e siècle fut le second âge d'or des grandes découvertes maritimes mais également celui de l'intensification de la traite des Noirs commencée dès le XVI^e siècle.

La colonisation, le colonialisme et les empires économiques des XIX^e et XX^e siècles.

Le XIX^e siècle voit une augmentation sans précédent de la population mondiale : elle passe de 900 millions à 1,6 milliard d'habitants. De la conquête de comptoirs on passe à une véritable poussée impérialiste aussi bien vers l'Ouest (les Amériques du Nord et du Sud) que vers les Suds (Afrique, Asie...).

Les migrations transatlantiques : les migrations européennes vers le « nouveau continent » – plus précisément l'Amérique du Nord – sont d'une ampleur sans précédent.

Les migrations africaines : violemment opposés à la pénétration des puissances européennes, les Africains n'offrirent cependant guère de résistance concertée. En deux décennies seulement le continent sera annexé, conquis et partagé en 40 unités politiques distinctes dont 38 sous tutelle européenne.



À la fin du XX^e siècle, on comptait 150 millions de migrants soit 2,8 % de la population mondiale dont 60 % ne quittent pas l'hémisphère sud.

Pour la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique et dans une moindre mesure l'Espagne et le Portugal, acquérir des territoires et leurs populations constituait une rente susceptible de pérenniser l'avance économique, notamment sur l'Amérique dont la puissance pointait.

C'est à cette période que se forge un imaginaire, une représentation et une iconographie des « populations indigènes » et des Africains en particulier qui reflètent à la fois les rêves et les passions mais aussi les peurs et les fantasmes éprouvés par les Français de la métropole. Poursuivie au XX^e siècle cette propagande aboutira à une représentation des immigrés qui reprend à l'identique celle des indigènes.

Un certain nombre de mythes fondateurs ont irrigué la pensée occidentale, dessinant son rapport à l'altérité et à l'identité.

Dès la fin du XIX^e siècle certains pays feront massivement appel à l'immigration pour des raisons économiques. C'est en particulier le cas de la France en raison de son faible taux démographique : ces mouvements de migration ont commencé de façon régulière dès la fin du XIX^e siècle : Belges, Allemands, Suisses, Italiens, Polonais, Russes, Juifs d'Europe orientale.

La décolonisation. Les événements de la Seconde Guerre mondiale ont une incidence révolutionnaire sur le développement interne des empires coloniaux, aussi bien en Afrique qu'en Asie du Sud-Est, amorçant le processus de décolonisation. Ce terme, « européocentrique, ignore la part des peuples opprimés dans leur libération » (cf. M. Ferro).

Des indépendances à aujourd'hui. Les migrations de la deuxième moitié du XX^e siècle se font principalement des pays des Suds vers les pays du Nord, Europe occidentale et Amérique du Nord, mais des migrations de travail se font également des pays d'Asie vers les pays du Golfe. Depuis 1990, il existe des mouvements migratoires en provenance des pays d'Europe continentale.

La France accueille pendant cette période des Maghrébins (Algériens, Marocains et Tunisiens) et des ressortissants de l'Afrique subsaharienne (Ouest-Africains principalement).

Plus globalement les crises économiques ou politiques des années 1980 vont diversifier et complexifier les migrations entre l'Europe occidentale et l'Afrique de l'Ouest. C'est de cette période que datent les premières études statistiques européennes par la création de la base de données Eurostat.

À la fin du XX^e siècle, on comptait 150 millions de migrants soit 2,8 % de la population mondiale dont 60 % ne quittent pas l'hémisphère sud.

Tandis que la grande majorité des migrations, il y a trente ans, étaient des migrations ouvrières et agricoles à destination du Nord (Nord-Nord ou Sud-Nord), la mobilité d'aujourd'hui touche davantage qu'autrefois le Sud (Sud-Sud). Il y a désormais une diversification des courants de migrations internationales, dont leur féminisation.

• **Les perspectives migratoires**

Les mouvements de population deviendront probablement plus importants au XXI^e siècle. Le droit de migrer figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et petit à petit l'idée de « mobilité des personnes » fait son chemin. On peut parler d'une véritable mondialisation des mouvements migratoires.

Il est à souligner que la majeure partie des mouvements migratoires se produisent des Suds vers les Suds.

Les différences entre les migrations volontaires ou semi-volontaires (pour cause économique) et les migrations forcées (asile et réfugiés) seront déterminantes pour les mouvements à venir. Il est plus que jamais nécessaire d'en différencier les causes et les modalités.

Contrairement aux idées reçues, il faut le rappeler encore, les migrants ne sont pas, pour la plupart, les plus pauvres mais ceux qui



© iStock Photo - Joel Carillet

disposent d'un réseau, d'un pécule ou, souvent, d'une famille installée à l'étranger.

Les migrations vers les pays développés sont une tendance inéluctable. Le vieillissement prévisible de la population des pays de l'OCDE (mais aujourd'hui également de certains pays des Suds, phénomène très mal appréhendé à ce stade) ainsi que les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs laissent présager que le recours à la migration de travail augmentera à l'avenir.

La durabilité de quelques dictatures, l'instabilité politique de certains pays en « transition démocratique », la multiplication des conflits « sous-régionaux » entraînent des migrations importantes et durables, principalement « Suds-Suds » et également dans une bien moindre mesure vers l'Europe.

Une des conséquences de cette évolution de la question migratoire est le développement de la « xénophobie business* ». Sujet encore peu abordé. En effet, la surveillance des frontières s'est muée ces dernières années en marché très profitable pour quelques sociétés privées de sécurité, tout comme pour celles qui construisent des centres de détention pour

étrangers ou des murs, censés rendre étanches les frontières. Des États délèguent ce marché à des entreprises pour le profit de quelques-uns. À méditer...

Les différences entre les migrations volontaires ou semi-volontaires (pour cause économique) et les migrations forcées (asile et réfugiés) seront déterminantes pour les mouvements à venir.



© iStock Photo - IdealPhoto30



II Migrations internationales et développement

- **Les migrants : de l'exode au co-développement**

Le rôle des migrations internationales dans le processus de développement des pays d'accueil et des pays de départ a été longtemps escamoté. Par exemple, lors du Sommet du Caire en 1994, le volet « migrations » du thème population et développement a été sacrifié sur « l'autel du consensus politique ». Vingt ans après Le Caire, il est toujours d'actualité « d'essayer à la lumière des connaissances disponibles, de dissiper quelques confusions » (INED). Les ODD n'ont pas non plus accordé une place significative à cette question devenue centrale.

La résurgence des idées nationalistes en France et en Europe a relancé le débat sur l'« immigration zéro », alimenté par les fantasmes et idées reçues sur le « péril » que représenteraient les personnes issues de l'immigration.

Il faut donc (re)mettre en place des programmes qui participent de la déconstruction des idées reçues en la matière en prenant, entre autres sujets, la question du rôle des personnes issues de l'immigration dans la politique de coopération et de développement des pays d'origine.

Par exemple, il faut informer l'opinion publique française que l'envoi de fonds venant des immigrés est dans certains pays deux fois supérieur au montant de l'aide publique au développement.

Les personnes issues de l'immigration sont de réels acteurs de développement. Par le transfert de leur épargne, ils soutiennent prioritairement leurs familles. Parfois, ils l'élargissent aux dimensions d'une concession ou d'un village. Des associations soutenant des projets de développement locaux sont aussi mises en place. Des outils spécifiques sont à « inventer » tels que des institutions financières adaptées.

La circulation des compétences peut avoir un impact positif sur le renforcement des capacités des pays en développement, mais une mobilité accrue de la diaspora entre les pays d'origine et les pays d'accueil est nécessaire pour en retirer tous les bénéfices. Dans ce cadre, la question de la restriction de la circulation des personnes et d'une politique des visas contraignante reste posée... d'autant plus qu'il est démontré qu'elle est inefficace.



© Solidarité Laïque

III Migrations internationales et citoyenneté

Une réflexion sur mondialisation et citoyenneté est nécessaire y compris, et surtout, dans une période où en France et en Europe (« nos territoires proches ») la citoyenneté balance entre crise et utopie. La société française doit se (re)donner les moyens de répondre, avec souplesse et sans rupture, aux aspirations d'intégration de toutes les composantes de la société qui vivent et travaillent (ou essaient de travailler) dans le pays.

La recherche de formes de citoyenneté nouvelles ou plus classiques en est une des conditions essentielles. Cela pose la question de la lutte contre les discriminations, le racisme particulièrement, mais aussi de l'interculturalité et de l'éducation interculturelle qui doit en découler, notamment et prioritairement au sein du système éducatif.

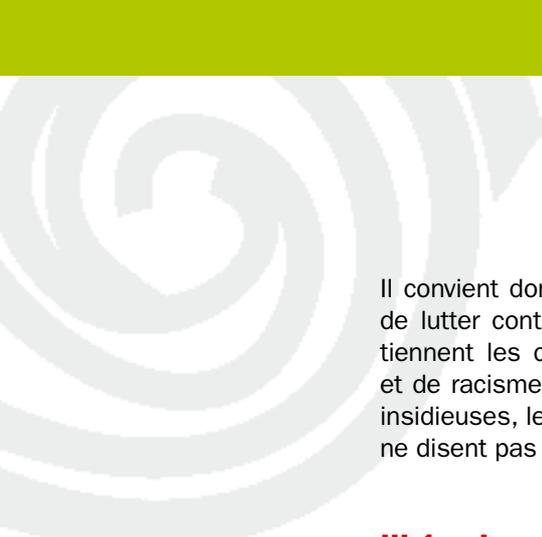
Dans une société de fait pluriculturelle et pas encore ou insuffisamment interculturelle et qui se veut démocratique, une approche des deux concepts-clés que sont l'identité et la citoyenneté est un élément déterminant de la réflexion et de l'action.

L'identité est un concept psychologique et psycho-sociologique qui indique une singularité dans un ensemble. Elle se définit en termes d'origine, d'héritage, de mémoire. Elle est multiforme et s'exprime au niveau de l'individu, du groupe et de la société.

La citoyenneté est un concept politique qui fait référence à la relation au pouvoir, à l'expression et à la participation civique. Elle se conquiert et se revendique. Elle est de l'ordre du contrat social, de la sphère publique, de la loi, des droits et des devoirs alliés à la participation civique (dans les associations, les syndicats, les partis politiques, les réseaux sociaux...) et renvoie à l'intérêt général, à tous les niveaux : du local au global.

Là également le débat est faussé par les clichés et idées reçues véhiculés par certains partis politiques, des médias (plus ou moins consciemment) et par une partie de l'opinion publique, beaucoup plus ouvertement depuis une quinzaine d'années.

À titre d'exemple, en France si la référence « immigrés de la deuxième génération » est utilisée parfois en la détournant (les beurs), la notion « d'immigrés de la troisième génération » n'est pratiquement jamais employée. Le développement de ce terme vient du fait que nos voisins européens qui, faute d'avoir un code de la nationalité faisant une large part au droit du sol, ont des migrants de troisième génération très « repérables » car majoritairement étrangers. En France, ils sont obligatoirement Français à la naissance (nés en France de parents eux-mêmes nés en France).



Il convient donc, sans occulter les difficultés, de lutter contre les idées fausses qui entretiennent les différentes formes d'ostracisme et de racisme, franchement avouées, et, plus insidieuses, les formes de discriminations qui ne disent pas leur nom.

III.1 – La mondialisation déplace l'espace d'insertion de la citoyenneté

Les dénonciations de la mondialisation néolibérale incarnent, à l'exception des dérives violentes, un besoin de « gouvernance démocratique et universelle ». Les institutions internationales, comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, fortement critiquées, ne sont pas parvenues à rénover leur fonctionnement et restent largement inspirées par le dogme ultra-libéral.

La question de fonds de la prise en compte des normes et des aspects sociaux et environnementaux dans le libre-échange, reste dans l'attente d'une réponse (les ODD). Beaucoup demandent leur démocratisation.

L'instauration d'autres procédures d'arbitrage a été avancée. Elles porteraient sur l'égalité des sphères de la vie sociale, mais aussi sur l'établissement de procédures claires et transparentes pour traiter de questions mettant en jeu plusieurs domaines et plusieurs organisations. Elles s'appuieraient sur une volonté politique exprimée et opérationnelle qui, par accord entre les États, constituerait le chaînon manquant dans la régulation des rapports humains. Cela pourrait conduire à établir un réseau d'organisations mondiales spécialisées dans l'environnement, le développement ou la santé qui s'appuieraient sur un mandat précis et des moyens attribués et consulteraient les organisations de la société civile.

Il s'agit donc de penser les difficiles relations entre citoyenneté et mondialisation.

« La citoyenneté consiste dans le sentiment d'appartenance à une cité, dans la volonté d'y inscrire concrètement son action et dans les

moyens de faire que la cité donne à ses membres... » La mondialisation désigne le système économique actuel où s'affirme une prédominance sans frontières et sans entraves du capital financier (la globalisation économique).

La contradiction réside dans ce constat : « si la mondialisation déplace l'espace d'insertion de la citoyenneté, la citoyenneté est sans doute le seul moyen de contrebalancer la mondialisation » (G. Boulanger).

Historiquement, la citoyenneté naît dans les petites unités démographiques, économiques et politiques. Dans la classique référence occidentale à l'Antiquité gréco-latine, le siège de la citoyenneté est la cité. L'espace privilégié de cette intervention de personnes libres sur leur devenir est la place publique où se tient le débat démocratique, agora à Athènes, forum à Rome.

Il s'agit donc de penser les difficiles relations entre citoyenneté et mondialisation.

On peut également dire que la citoyenneté fonctionne comme facteur de lien social entre « hommes libres » qui décident conjointement de leur sort, la citoyenneté ne se révèle précieuse que lors d'une prise de conscience du processus de sa perte. Cependant, il ne faut pas oublier que ce modèle démocratique avait sa face cachée. La cité était certes l'affaire des citoyens, mais n'en faisaient partie ni les esclaves, ni les femmes, ni les métèques (étrangers à côté de la maison commune). Autrement dit, le modèle de référence gréco-latin auquel les Français et les Européens (Europa) font référence n'est pas aussi juste et parfait qu'il n'y paraît. Et en plus il s'applique à un espace géographique bien plus restreint que nos États.

Quand nous parlons de citoyenneté aujourd'hui il est acquis qu'elle exclut l'exclusion, et « qu'après le dépassement de la démocratie censitaire, et de la démocratie sexiste, il faudra bien dépasser la démocratie xénophobe : après les prolétaires au XIXe siècle et les

femmes au XX^e, les étrangers auront le droit de vote au XXI^e siècle – processus effectif dans le cadre de la citoyenneté européenne (G. Boulanger) mais encore incomplet (il n'intègre pas les Extra-Européens).

Ce qu'il y a de nouveau dans la mondialisation c'est :

- **le fonctionnement** du marché financier en temps réel grâce aux nouvelles techniques numériques ;
- **la nécessité** pour lui d'éradiquer les fonctions extra-régaliennes du cadre étatique ;
- **la tendance** qui conduit le capital financier à détruire des pans entiers de l'appareil de production, même économiquement viable, pour optimiser le profit des actionnaires.

III.2 – La citoyenneté face aux effets négatifs de la mondialisation et de la globalisation économique

Nous assistons à l'émergence de nouvelles formes de citoyenneté autour de la naissance notamment d'une société civile internationale.

Les cadres classiques de la citoyenneté internationale, associations, syndicats ou partis, sont en crise et jouent moins qu'auparavant leur rôle régulateur ou de contre-pouvoir au moment même où la citoyenneté mondiale devrait répondre à la mondialisation, notamment à la globalisation économique.

Le droit international repose sur de nombreux textes notamment :

- **au niveau européen**, la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la Charte des droits fondamentaux ;
- **au niveau des Nations unies**, les pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques, aux droits économiques, sociaux et culturels, aux droits des travailleurs migrants, la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), la Convention de Genève sur le statut des réfugiés.

Ce droit international constitue un socle sur lequel pourrait se fonder une citoyenneté mondiale.

Une des tendances lourdes du système économique globalisé est le déplacement des populations à la recherche d'un espace de survie. Contrairement à ce que donne à penser le sens commun, les migrations importantes ne se font pas des pays en difficulté (au premier rang desquels nombreux sont situés en Afrique) vers les deux principaux pôles de développement des richesses mondiales, Amérique du Nord et Europe occidentale.

À cela s'ajoute le phénomène encore récent mais durable des « migrations environnementales », qui s'amplifie (les réfugiés climatiques, à ce stade, n'ont pas de statut).

III.3 – L'émergence de moyens nouveaux de citoyenneté

De nouvelles tentatives de rassemblement peuvent préluder à de nouvelles formes d'organisations citoyennes, sans pour autant faire disparaître les formes classiques d'organisation. Se forme peut-être une future « société civile mondiale ». C'est le cas avec les mouvements de protestations contre les conséquences de la mondialisation néolibérale qui peinent cependant à traduire en projet politique les revendications – souvent disparates – exprimées lors de grands rassemblements européens et mondiaux (Forums sociaux...).

Parallèlement, les moyens de communication actuels (internet, réseaux sociaux) créent des formes inédites d'interactivité et un espace d'échanges mondialisés à caractère démocratique qui cependant comporte de grands risques.

La citoyenneté mondiale se construira par la circulation des idées et par le développement d'une véritable société du savoir et de la connaissance, une « éducation tout au long de la vie » qui ne laisse personne au bord de la route.

Il faut donc réfléchir à la façon de se servir de la mondialisation pour construire une citoyenneté mondiale par une incessante bataille d'idées autour du triptyque républicain liberté-égalité-fraternité auquel on peut ajouter la solidarité.

La citoyenneté peut alors devenir le ciment de sociétés pluralistes et métissées appelées à se multiplier dans le contexte de la mondialisation et dont la solidarité serait le meilleur liant.



IV Nos recommandations aux pouvoirs publics

Des demandes aux pouvoirs publics pour la bonne gestion de l'urgence et pour une politique redéfinie de long terme.

- **Remettre les droits** au centre de l'approche des questions migratoires.
 - **Mettre en place un plan** qui permette de recevoir les migrants-réfugiés-déplacés dans des conditions d'accueil dignes, décentes et respectueuses des droits fondamentaux (satisfaction des besoins vitaux, accompagnement psychologique et système d'information efficace notamment pour les demandeurs d'asile).
 - **Suspendre immédiatement** l'application du règlement de Dublin (règlement européen qui détermine l'État membre de l'Union européenne responsable d'examiner une demande d'asile en vertu de la Convention de Genève (art. 51) dans l'Union européenne.) quelle que soit la nationalité du demandeur d'asile.
 - **Prévoir** d'ores et déjà un nombre supérieur de places que les 12 000 proposées par an et sur une période de quatre ans.
 - **Ouvrir au niveau européen des voies d'accès légales** et sûres qui permettent aux personnes de voyager sans risques.
 - **Veiller, dans le cadre du processus de Khartoum** (qui permet à l'Europe de soustraire les demandes d'asile directement en Afrique, dans les pays de départ.
- L'Europe laisse des pays comme l'Érythrée, le Soudan ou la Libye, jouer les vigies) à garantir que les droits fondamentaux des migrants-réfugiés-déplacés soient respectés et si nécessaire arrêter toute coopération en la matière avec des États tiers, d'origine et de transit, qui ne respecteraient pas lesdits droits fondamentaux.
- **Faire que la France soit offensive** pour proposer à l'Union européenne une remise à plat de sa politique d'immigration et d'intégration et notamment du système d'asile européen.
 - **Faire que la France signe** (enfin) la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990.
 - **Faire que la représentation nationale** dépasse les clivages partisans en votant pour le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales. Si cela était, la France rejoindrait les nombreux pays en Europe qui ont déjà octroyé ce droit.
 - **Intégrer de façon significative** la question des migrations internationales dans la formation des futurs enseignants et éducateurs ainsi que dans les programmes scolaires et renforcer les mesures liées à l'accueil des enfants de familles migrantes-réfugiées.



© Solidarité Laïque

V Des pistes de réflexion et d'actions pour Solidarité Laïque, ses membres et ses partenaires

Réfléchir à une politique d'immigration-intégration autour de trois axes :

- **Étudier** le fait communautaire comme pouvant être une ressource (en le distinguant du communautarisme) ;
- **Agir** pour faciliter l'inclusion des jeunes et des adultes par une réflexion concernant l'approche laïque des questions migratoires ;
- **Travailler** à l'adaptation des interventions éducatives et sociales à la réalité pluriculturelle de la société française par la formation des éducateur(trice)s, des salarié(e)s, des bénévoles aux questions interculturelles et à l'exercice de la civilité.

Développer les actions d'éducation contre le racisme et plus largement contre les discriminations.

Produire des ressources pédagogiques sous toutes leurs formes : supports papier, numérique, expositions...

Campagne « Demain le monde, des migrations pour vivre ensemble », 2004-2006, coordination Solidarité Laïque

Mondialisation, identités, citoyenneté, Solidarité Laïque, Sudel. Prix de l'initiative laïque 2005 des Rendez-vous de l'histoire de Blois.

Notre réflexion a aussi été nourrie par le réseau Solidar et les auteurs suivants : Catherine Whitol de Wendel, Pascal Blanchard, Claire Rodier.



ENSEMBLE POUR UN MONDE PLUS JUSTE

www.solidarite-laique.org



COLLECTIFS

AEDE / AFF / Altermondes / AMCP / Campagne Éthique sur l'étiquette / Campagne mondiale pour l'Éducation / CNFU / Comité de la Charte / Coordination des ONG françaises en Afghanistan / Coordination SUD / Éducasol / Espace partenariat / France-Haïti / Eurochild / F3E / France Générosités / France Volontaires / InfoMIE / L'Esper / PS Eau / REF / SOLIDAR / Semaine de la solidarité internationale

MEMBRES

Adosen - Prévention Santé / Mgen / AFEV / Agir ABCD / Alefpa / Animafac / APAJH / Aroéven / Arts et Vie / Casden-BP / CEMÉA / CGT-FO / Crédit mutuel Enseignant / EEDF / Entraide universitaire / ESPLF / FAS-USU / FCPE / FDDEN / Fédération du droit humain / Fédération générale des PEP / FGR-FP / Fondation chèque déjeuner / Fondation Macif / Français du monde (ADFE) / Francas / FSU / FPCR / Grand orient de France / GLMU / GREF / GCU / JPA / Ligue de l'enseignement / Ligue des droits de l'homme / MAE / MAE solidarité / MAEE / MAIF / MGEN / Mission laïque française / Mutuelle des motards / OCCE / Prévention MAIF / SE-UNSA / SGEN-CFDT / SI EN Unsa Éducation / SNUIPP / UNCME / UNSA / UNSA Éducation

PARTENAIRES

Agence de l'eau Adour-Garonne / Agence française de développement / Agence nationale pour les Chèques-vacances / Agence nationale de lutte contre l'illettrisme / Assemblée des départements de France / Banque populaire / BRED / C2C / Cité nationale de l'histoire et de l'immigration / Cités unies France / Conseil régional de la région Centre / Conseil général du Cher / Conseil général Côtes-d'Armor / Conseil régional d'Île-de-France / Conseil régional du Limousin / Conseil général du Nord / Conseil général du Rhône / Conseil général de Savoie / Conseil général des Yvelines / Le réseau des ESPE / Fondation Abbé Pierre / Fondation de France / Fondation du Grand Orient / Fondation Pro Victimis / Fondation Raja Danièle Marcovici / Fondation SNCF / La Grande Récré / Ville de Limoges / Mairie de Paris / Ministère des Affaires étrangères / Ministère de l'Éducation nationale / Ministère délégué en charge de la Réussite éducative / Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative / Organisation internationale de la Francophonie / Unesco / Ritimo

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS AMIES

Étudiants et Développement / ICOSI / Lire et Faire lire / Le Français en partage / Orchidées / Syrine, Ibrahim, Malo, Valentin et les autres ...



CONTACTS

+33 1 45 35 13 13
22 rue Corvisart - 75013 Paris
www.solidarite-laique.org
info@solidarite-laique.org

Actions France: rbiache@solidarite-laique.org

Actions International: pjahshan@solidarite-laique.org

Plaidoyer, Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale: ccoupez@solidarite-laique.org

Collecte de fonds: mdevienne@solidarite-laique.org

Communication et partenariats: lbernabeu@solidarite-laique.org

